

1009998801

DATE DEPOT :	2010-11-15
NUMERO DE DEPOT :	99988
N° GESTION :	2005B10132
N° SIREN :	482598752
DENOMINATION :	ABAUVIE IMMOBILIER
ADRESSE :	11 AV DU DOCTEUR ARNOLD NETTER 75012 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/10/21
TYPE D'ACTE :	ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE :	CESSION DE PARTS

AV 11/10/12

ABAUVIE IMMOBILIER

FNAIM FNAIM

11, Ave du Docteur A.Netter 75012 Paris- Tél. : 01.43.43.44.44 - Fax. : 01.43.41.31.86

G.T.C. de Paris
I M R
15 NOV 2010
N° DE DÉPOT 99988

OFD/0132

ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES DE LA SARL ABAUVIE IMMOBILIER

S.A.R.L au capital de 8000 € - N° SIRET 482 598 752 00012 - APE 6831 Z – N° T.V.A : FR70482598752.
Carte Professionnelle : T. N° T11154 Caisse de Garantie : FNAIM 89, rue de la Boétie 75008 Paris – T. 120 000€

Acte de cession de parts sociales. né le 23.02.1960 à Paris 12e
Entre les soussignés :
Monsieur CAZAYOUS Thierry Robert 37, rue du Général Chanzy 94130 NOGENT SUR MARNE. Agissant en sa qualité d'associé de la société Abauvie Immobilier, société à responsabilité limitée dont le capital est de 8000,00 euros, ayant son siège social à PARIS 12e sis 11 Ave du Docteur Arnold Netter et immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 482 598 752, propriétaire de 98 parts sociales d'un montant de 80,00 euros chacune, ci-après dénommé **le cédant,**
D'une part,
Et
Mademoiselle CROCI Delphine, 5 Avenue Joffre 94160 SAINT MANDE.
Ci-après dénommé le **cessionnaire,** née le 16.01.1970 à Courbevoie 50.
d'autre parts,
Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Cession des parts
Le cédant cède et transfert, sous les garanties ordinaires et de droit, au cessionnaire,
Qui accepte, trente quatre 34 parts sociales numérotée 01 à 34 de la société ABAUVIE Immobilier qui lui appartiennent. sur 100 parts

Article 2 : Prix
La présente cession est consentie et acceptée par les parties. Elle est réalisée Moyennant le prix de 23.800 euros (ou : 700 euros la part soit un montant Total de 23.800 euros), que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire, et Dont il lui donne quittance.

Article 3 : Agrément
Aux termes de la délibération de l'assemblée extraordinaire des associés en date du 19 octobre 2010, la présente cession a été autorisée et le cessionnaire agréé en qualité de nouvel associé, dans les formes et conditions requises par la loi. Une copie du procès-verbal de l'assemblée, certifiée conforme par le gérant, est annexée au présent acte.

NP SC

S.A.R.L au capital de 8000 € - N° SIRET 482 598 752 00012 - APE 6831 Z – N° T.V.A : FR70482598752.
Carte Professionnelle : T. N° T11154 Caisse de Garantie : FNAIM 89, rue de la Boétie 75008 Paris – T. 120 000€

FNAIM

ABAUVIE IMMOBILIER

FNAIM

11, Ave du Docteur A.Netter 75012 Paris- Tél. : 01.43.43.44.44 - Fax. : 01.43.41.31.86

Article 4 : Propriété
Le cessionnaire devient propriétaire à compter de ce jour, des parts sociales ci-dessus
Mentionnées avec tous les droits et obligations qui y sont rattachés.
Le cédant le subroge dans tous ses droits et actions attachés aux parts cédées,
Notamment quant à la distribution des éventuels bénéfices réalisés lors de l'exercice
En cours et les suivants.
Le cessionnaire reconnaît et accepte avoir reçu du cédant une copie des statuts de
La société, copie dont il a pris connaissance.

Article 5 : Déclaration pour l'enregistrement
Pour la perception des droits d'enregistrements, le cédant déclare que les parts
Cédées lui ont été attribuées en toute propriété et en représentation de son apport en
Numéraire avec payement comptant.
Le cédant précise en outre, que la présente cession n'entraîne pas la dissolution de
La société.

Article 6 : Formalités de publicité
Pour être opposable à la société (dont les parts sont cédés), la présente cession
Devra lui être signifiée, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code
civil(c'est à dire par acte d'huissier) ou par le dépôt d'un original du présent acte au
siège social contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.
Pour être opposable aux tiers, deux originaux du présent acte de cession devront
être déposés au greffe du tribunal de commerce de Paris.
(Il s'agit du tribunal dont dépend la société).

Article 7 : Frais
Tous les frais, droit et honoraires auxquels la présente cession donnera lieu, seront
A la charge de la société dont les parts sont cédées.
Fait à Paris,
Le 21/10/2010
En huit exemplaires.

Enregistré a : SIE DE SAINT MAUR DES
Le 22/10/2010 Bordereau n°2010/818 Case n°31
Enregistrement : 479 € Pénalités :
Total liquidé : quatre cent soixante-dix-neuf euros
Montant reçu : quatre cent soixante-dix-neuf euros
L'Agent
Vanessa PICHERY
Agent des impôts

Signature du cédant

Signature du cessionnaire

Chèque BNP
N° 6705293
23.800 €

Signature des associés

FNAIM

ABAUVIE IMMOBILIER

FNAIM

11, Ave du Docteur A.Netter 75012 Paris- Tél. : 01.43.43.44.44 - Fax. : 01.43.41.31.86

Société à responsabilité Limitée au capital de 8 000,00€
Siège social 11 avenue du Docteur Arnold Netter (75012) Paris
Immatriculée au RCS PARIS 482 598 752

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBERATIONS DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIÉS EN DATE DU 19 OCTOBRE 2010.

L'an deux mille dix, le 19 octobre à 10 heures.

I

Les associés de la Société « Abauvie Immobilier », Société à responsabilité limitée au capital de 8 000,00€ divisé en 100 parts sociales de 80,00€ chacune, dont le siège social est 11-13 avenue du Docteur Arnold Netter (75012) PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 482 598 752, se sont réunis au siège social, sur convocation faite par la gérance.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Marie-Christine Dutrant, gérante de la Société.

Mademoiselle la présidente constate que sont présents et ont signés le présent procès-verbal :

Monsieur CAZAYOUS Thierry, propriétaire de	98 parts
Mademoiselle Marie-Christine DUTRANT, propriétaire de	2 parts

Mademoiselle la présidente constate que la totalité des associés représentant la totalité du capital social sont présents.

L'assemblée est ainsi en mesure de délibérer valablement et est déclarée régulièrement constituée.

II

La présidente rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

Résolution 1 : La proposition de Monsieur CAZAYOUS Thierry de céder 34 parts de la Société, à Mademoiselle CROCI Delphine numérotées de 01 à 34.
Les conditions de cet achat sont soumises sous forme de projet au vote de l'assemblée.
Le projet d'acte de cession des 34 parts sociales sur 100 de la SARL Abauvie Immobilier est déposé sur le bureau par la présidente.

Résolution 2: Mise à jour des statuts suite à la cession de 34 parts à Mademoiselle CROCI.

La présidente déclare que les documents requis ont été adressés aux associés au moins 15 jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.
La présidente donne ensuite lecture des rapports mentionnés ci-dessus.

FNAIM

ABAUVIE IMMOBILIER

FNAIM

11, Ave du Docteur A.Netter 75012 Paris- Tél. : 01.43.43.44.44 - Fax. : 01.43.41.31.86

Elle déclare la discussion ouverte : personne ne désire faire de remarques ni prendre la parole,
La présidente met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

La proposition de Monsieur Cazayous Thierry de céder 34 parts de la Société à Mademoiselle CROCI Delphine demeurant 4, Avenue Joffre 94160 SAINT MANDE.
La mise à jour des statuts. 5

Première résolution: La proposition de Monsieur CAZAYOUS Thierry de céder 34 parts de la Société, à Mademoiselle CROCI Delphine, numérotées de 01 à 34.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Seconde résolution: Mise à jour des statuts, suite à la cession à Mademoiselle CROCI de 34 parts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur CAZAYOUS pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

La gérante Mademoiselle DUTRANT Marie-Christine

Les associés:
Monsieur CAZAYOUS Thierry
Mademoiselle DUTRANT Marie-Christine